### Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20071207-06\_136\_07-DE

#### Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2007

Publication: 14/12/2007

007 énéral

Pour le Président du Conseil Général par délégation Ludovis LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP Gc/ 136-07 Séance du **1** 7 DEC. 2007



# Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

# PLAN CLIMAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MULHOUSE SUD ALSACE (CAMSA)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la Charte du Plan Climat de la CAMSA,
- autorise le Président ou son représentant à la signer.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général du Haut-Rhin et par délégation Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre

.....abstentions